L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS MERCREDI MATIN, 30 AOUT 1876. 42me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN. 30 AOUT.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRÉSIDENT
DES ÉTATS-UNIS,

SAMUEL J. TILDEN,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT,

THOS. A. HENDRICKS,

DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE,
GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS,
D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
HONORABLE L. A. WILTZ,
D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL,
H. N. OGDEN,
D'ORLÉANS.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
W. A. STRONG,
DE WINN.

POUR AUDITEUR,
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
R. M. LUSHER,
D'ORLÉANS.

VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.

Par G. Guinault, à l'encoignure des rues Chartres et Bienville—30 caisses tabac.

L'enregistrement des votants.

Conformément à l'avis que nous avons publié dimanche et que l'on trouvera dans nos colonnes, les bureaux pour l'enregistrement des électeurs, ont été ouverts lundi matin, et déjà des plaintes nombreuses nous arrivent sur la manière de faire des enregistreurs et de leurs commis. On sait que tous ces préposés à l'enregistrement viennent d'être nommés par Antoine qui les a pris exclusivement quoiqu'il en dise, dans le parti républicain et que ne les a pas choisis parmi les gens les plus scrupuleux.

Les dégénérates conservateurs ont, cependant, le droit d'exercer une surveillance sur les opérations d'enregistrement par intermédiaire des surveillants des Etats-Unis; mais les surveillants démocrates n'ont été désignés qu'un peu tard; et lorsqu'ils se sont présentés au greffe de la Cour des Etats-Unis pour prendre qualité, ou greffier, M. Woodley était allé se promener de Pantre bord du lac; et bien que les enregistreurs d'Antoine fussent, pendant deux jours, les coquelicots fraichis.

D'après les rapports qui nous parviennent, ces messieurs (et aussi plusieurs wards, se montrent à la fois arbitraires et insolents. Ils enregistrent sans difficulté tous les jeunes nègres de 18 à 21 ans qui sont amenés par les zouaves radicaux; mais ils refusent d'enregistrer les jeunes blancs de cet âge le plus du temps, sans vouloir accepter les preuves que ceux ci offrent pour établir qu'ils ont plus de 21 ans. Il est sorte de chicanes que certains enregistreurs n'imaginent pour décourager la plupart de se faire enregistrer.

Nous avons en des plaintes spécialement sur le troisième ward et le sixième ward, mais il est probable que presque partout, les préposés démocrates se montrent aussi mauvais voulant. Il importe donc que les surveillants des Etats-Unis soient le plus tôt possible, à leurs postes pour constater ces irrégularités et les faire cesser.

La loi d'ordre de Washington est que la Louisiane doit être acquise, aux radicaux, coûte que coûte, et Packard et ses créatures emploieront tous les moyens pour diminuer la majorité démocratique de la ville et créer des majorités factices ou augmenter les majorités radicales dans certaines paroisses.

Le comité central d'Etat doit déployer une activité d'autant plus grande pour empêcher ces fraudes ou pour ramener à l'observation de leurs devoirs les enregistreurs, qu'il n'y a pas malheureusement beaucoup à compter sur le comité de paroisse.

Il faut agir énergiquement et mettre en œuvre tous les moyens que les lois des Etats-Unis et de la Louisiane laissent à la disposition des électeurs pour la protection de leurs droits.

Maintenant, chaque citoyen a le devoir de se mettre immédiatement en règle, sans attendre aux derniers jours, comme trop de gens le font si souvent.

On verra, par l'en tête de l'aviso de l'enregistreur d'Etat, que les électeurs qui ont leur certificat de 1874 et qui n'ont pas changé de domicile depuis cette époque, n'ont pas besoin d'un nouveau certificat; que ceux qui ont déménagé, dans les limites de leur ward ou de leur précinct, doivent faire constater au bureau de l'enregistreur leur changement de résidence; que ceux qui ont perdu leur certificat qui doit à un duplicata en remplissant les conditions prescrites; que ceux qui ont changé de ward et de precinct doivent se faire enregistrer à nouveau; qu'enfin ceux qui n'ont pas été enregistrés en 1874 et qui ont droit à l'être, peuvent se faire inscrire.

Nous engageons tous les électeurs déjà enregistrés à s'assurer qu'ils ont bien leur certificat et à le mettre de côté de façon à le trouver facilement le jour de l'élection, car l'enregistrement ferme dix jours avant l'élection, et dans ces dix jours ils ne pourraient plus se procurer de duplicata. L'enregistrement cessera à partir le vendredi soir 13 octobre; que chacun en prenne note.

Les comités, les clubs, les citoyens doivent rivaliser de zèle pour combattre les fraudes et stimuler le zèle des tièdes et des indifférents.

C'est la bataille décisive qui va s'engager en novembre et il faut que de tous les adversaires de radicalisme il n'en manque pas un à l'appel de scrutin.

Louisiane

Nous lisons dans la *Sentinelle des Attakapas* :

AMÉLIORATION. — St-Martinville s'améliore et s'embellit. Mr. Eug. Duchamp a fait bâtir une maison de résidence princière, MM. Germain et Fabries ont, chacun de leur coté, suivi le bon exemple et ont aussi fait bâtir des magasins spacieux et de belles maisons. Mr Wm. Pecoul, à Pinnaville, a aussi fait des améliorations. On dit que Mr. Banker a l'intention de faire construire un chemin de fer pour aller d'ici au Portage (Gonzolin vieux Portage). De cette manière, avec un bateau à vapeur qui fera *close connection* avec le chemin de fer au parc, à Pinquecaw, on pourra prendre plus vite à la Nile-Orléans que par la voie d'Ibérie.

Nous lisons dans le *La Fayette Advertiser* :

Nous avons vu une betterave cultivée dans un jardin de notre ville, qui mesurait deux pieds de quatre pouces de longueur et quinze pouces de circonférence, pesant 4 livres 8 onces.

HOMICIDE. — Samedi dernier dans la nuit, à un bal de couleur, un nommé Sosthène Joseph est mort asfixiation avec un Sévérin Giroud, à la suite de laquelle ce dernier reçut un coup de bâton à la tête causant sa mort en quelques minutes. Le coroner appelé à faire l'enquête, d'après les témoignages il trouva lieu à poursuivre Joseph en le renvoyant devant un magdas d'arrêt. Jusqu'à présent le meurtrier n'était pas encore arrêté, ayant pris la fuite avant que l'enquête ait lieu.

Charles Roman.

Le citoyen estimable que la mort vient d'enlever à ses proches, à ses amis et à la communauté, laissera d'universels regrets à tous ceux qui ont pu apprécier son cœur généreux et intrépide, et la bonté excessive qui s'allait chez lui à une grande fermeté de caractère.

Fils aîné du gouverneur A. B. Roman, Charles Roman appartenait à une famille où l'honneur et la droiture sont des héritages qui passent de père en fils. Il avait été pendant nombre d'années avant la guerre, négociant facteur de sucre et sa libéralité et sa générosité furent sans bornes tant que la fortune lui permit de rendre des services ou de contribuer aux œuvres d'utilité publique ou de charité. Ruiné comme tant d'autres par la guerre il sut, grâce à sa popularité, organiser successivement deux compagnies d'assurances contre l'incendie dont il fut le président, le *Pélican* et la *Salamandre*, mais les circonstances étaient trop difficiles pour que des compagnies nouvelles pussent réussir quand quelques unes des plus anciennes périclitaient.

Il avait été péniblement affecté de la situation malheureuse de la Louisiane, car il y avait peu de patriotes plus ardents et plus sincères que lui et cette préoccupation jointe à ses soucis pécuniaires, dont il avait fait son [illegible] maladie de cœur qui, compliquée d'une notre affection organique, a déterminé sa mort.

Capitaine d'une des compagnies du régiment des Gardes d'Orléans qui répondirent à l'appel de Beauregard en 1861, Charles Roman, presque au début de la bataille de Shiloh, eut, par suite de la blessure du major Queyrouze, à prendre le commandement du bataillon des Gardes d'Orléans, commandement qu'il conserva pendant toute la campagne. Bien qu'il fût très strict sur la discipline, jamais chef ne fut plus adoré de ses soldats.

Il y a deux ans, le 11 septembre 1874, Charles Roman se trouvait à la tête d'une compagnie d'élite dans la petite troupe des patriotes, qui firent sortir aux abires d'un gouverneur usurpateur et savoir à toute l'Union que les Louisianais n'avaient pas abdiqué leur virilité. Dans la réorganisation des défenses ure de la cause du peuple, il fut choisi comme lieutenant-colonel.

Il avait fait partie deux fois de la législature comme représentant du cinquième ward : la première fois en 1867-68, la seconde fois en 1875-76. Il n'a pas eu la satisfaction suprême de voir avant de mourir la Louisiane affranchie du joug odieux sous lequel elle est accablée depuis bientôt six ans. Il gardant la chambre depuis le 6 juillet et condamné par la faculté qui ne pouvait rien contre son mal, il a perdu progressivement ses forces jusqu'au moment où, après une douloureuse agonie, il est passé dans un monde meilleur. Il a été entouré pendant sa maladie par tous les êtres qui lui étaient chers.

La dépouille mortelle de Charles Roman a été déposée hier soir dans son tombeau de famille, au cimetière de la Nouvelle-Orléans.

Un nombreux cortège de parents et d'amis, parmi lesquels nous avons remarqué beaucoup de ses compagnons d'armes de Shiloh et du 14 septembre, a suivi le convoi. La douleur de tous témoignait hautement des sympathies qu'avait eu ce jeune et le défunt. Nous offrons à son fils et à sa famille nos sincères compliments de condoléance.

CONSTITUTION CLUB. — On se rappelle les services signalés rendus par ce club dans nos précédentes campagnes électorales. Nous sommes heureux d'apprendre qu'il va se réorganiser et qu'une réunion sera tenue dans ce but ce soir, à 7 heures et demie, au salon de Hawkins, rue de la Commune. Toutes les personnes intéressées de faire partie du club sont priées d'assister à la réunion.

Mr. Ernest Lagarde, professeur de littérature anglaise et de langues modernes au Collège du Mont Sainte-Marie, Emmitsburg, Maryland, vient d'arriver en cette ville où il ne restera que peu de jours. Il se chargera volontiers d'emmener avec lui les enfants que les familles voudraient envoyer à ce collège dont la réputation est si grande aux Etats-Unis. Elles peuvent en toute sécurité les confier à Mr. Lagarde, qui compte partir samedi 9 septembre, à 5 heures. Il faut que les enfants soient prêts pour ce jour là afin d'assister à la réouverture des classes du collège qui aura lieu le 5 septembre. Mr. Lagarde se trouvera de 10 à 3 heures chez Mr. R. Beltran, rue Vieille Levée ou Décatur 101, où il s'empressera de donner toutes les informations qu'on pourra désirer.

France.

—La loi relative à la nomination des maires et des adjoints a été promulguée au *Journal officiel*. En voici le texte :

"Art. 1er.—Les articles 1 et 2 de la loi du 20 janvier 1871, relatifs à la nomination des maires et des adjoints, sont abrogés.

"Art. 2.—Provisoirement, et jusqu'au vote de la loi organique municipale, il sera procédé à la nomination des maires et adjoints, conformément aux règles suivantes :

"1° Le Conseil municipal élit les maires et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

"2°S'il, après deux scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

"La séance dans laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

"Dans les communes chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, les maires et adjoints sont nommés parmi les membres du Conseil municipal, par décret du Président de la République.

"Art. 3.—La présente loi est applicable à l'Algérie, sous réserve des dispositions du décret du 31 décembre 1866, relative à la nomination des adjoints indigènes musulmans."

—Le gouvernement, lisons-nous dans la *Presse*, n'a nullement l'intention de procéder au remplacement qui a la nomination de tous les maires de canton, commis à fait M. de Broglie en 1873. Il se contentera de révoquer les maires dont l'attitude ne semblerait pas aux préfets conforme au principe gouvernemental, c'est-à-dire républicain.

D'après la *Patrie*, les divers corps de l'armée française pourront, être, d'ici à la fin de la présente année, pourvus du nouveau fusil Gras.

Quant aux chassepots, modèle 1866, les uns seront provisoirement déposés en magasins, les autres livrés à des établissements d'instruction publique, tels que lycées, collèges, etc., etc., pour être mis entre les mains des élèves des premières divisions.

—La commission du budget s'est réunie, hier, à Versailles. Elle a décidé de nommer une sous commission de douze membres qui sera chargée d'étudier, pendant les vacances, les questions relatives aux réformes financières qui doivent faire l'objet du second rapport général que la commission du budget soumettra à l'examen de la Chambre. Ont été élus membres de cette sous-commission : MM. Tirard, le Pomellec, Antonin Proust, Cochery, Lesèbre, Wilson, Gayot, Méline, Goulette, Mathieu-Bodet, Rouvier, Dautheul. Cette sous-commission tiendra sa première séance demain lundi. Quant à la commission, elle s'est ajournée au 15 octobre.

—Le groupe de l'extrême gauche, présidé par M. Louis Blanc, vient de publier un manifeste, revêtu de 40 signatures, et donnant à ses électeurs un tableau de la situation politique.

Le manifeste, la pose que le caractère dominant de la situation est une recrudescence du cléricalisme. Et ce dernier n'est pas assez fort pour vaincre la liberté, il l'est assez pour la tenir en échec; il compte peu d'adhérents à la Chambre, il est en majorité au Sénat; les efforts des républicains doivent se tourner contre cet ennemi redoutable.

Le manifeste examine la situation respective du Sénat et de la Chambre; il dit que les signataires ne sont pas intransigeants, mais qu'il faut être ferme sans emportement, énergique, sans provocation.

Il faut surtout éviter les conflits avec le Sénat. Les membres de l'extrême gauche s'abstiendront à donner satisfaction aux vœux du parti.

Si le Sénat résiste, il finira par céder, et le suffrage universel est avec la Chambre.

Les signataires rappellent que, fidèles à cette règle, et tenant compte des nécessités du moment, ils ont présenté une proposition d'amnistie et une proposition d'élection des maires dans toutes les communes, etc., etc.

Ils persévéreront dans cette ligne de conduite.

RÉSURRECTION. — Notre numéro de dimanche dernier, 27 du courant, contenait un extrait du *Manchester* annonçant la mort subite de Mr l'abbé Surinay, curé de l'église de Notre Dame du Rosaire, à St-Charles.

D'après le *Manchester*, cette mort serait survenue dans le convoi du chemin de fer New Orleans et Texas. Tout cela était faux, aussi faux que possible. M. Surinay nous écrit pour nous dire que loin d'être mort, il se porte tout à fait bien, ce dont nous sommes charmés.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les opérations d'enregistrement.

Dans le 2ème ward, notre rapporteur n'a pas trouvé de supervisor démocrate ha bateau.

Dans le cinquième ward, on rapporte que beaucoup de jeunes gens de couleur, au dessous de 21 ans, ont été enregistrés.

Dans le sixième ward, le supervisor démocrate, M. Valraghi, n'a pu prendre son poste qu'à trois heures après-midi. Avant son arrivée l'enregistreur Poehler avait refusé de donner un certificat à un nommé Patrick Cauley qui avait perdu son certificat de 1874, sous prétexte que le certificat de naturalisation de Cauley n'était pas bon.

Dans le septième ward, le bureau est situé [illegible]

Dans le [illegible] du 8me Ward, on rapporte qu'il y a eu hier deux faux enregistrements.

Dans le neuvième Ward, le Supervisor démocrate était là depuis le matin. Un grand nombre d'hommes de couleur se sont enregistrés.

L'enregistreur de ce ward, Wm. Bartlett, qui demeure depuis un mois et demi rue Louise, était précédemment employé fédéral aux Postes.

Grand meeting dans le 9me Ward.

Il y a eu hier soir un grand meeting démocratique, sur le levée devant la prison, dans le troisième district. Le neuvième ward était représenté par une foule nombreuse d'électeurs. Des discours ont été prononcés par l'honorable L. A. Wiltz, Jas. T. Tucker, H. C. Castellanos, T. Wilkinson, A. J. Lewis et autres.

Club de couleur du 2ème ward.

Une nombreuse réunion de ce club a eu lieu lundi soir au coin des rues Tchoupitoulas et Notre-Dame. Après plusieurs harangues par les président Craig, Jas Todd et Hill, l'ex-sénateur Aristide Poindexter a été dégagé au comité central démocrate et a prononcé un discours, dans lequel il a défendu la corruption des radicaux. Il dit que le Black book avait été refusé au Sénat des Etats-Unis par les mandataires du ring de la Louisiane. Il a ajouté qu'il était temps que l'élément de couleur se sépare de la bande de voleurs qui mène le parti radical et se rapproche de ceux avec lesquels il a communauté d'intérêts par son travail.

Septième Ward Indépendant.

"Young Men Democratic and Conservative Clairborne Guards" organisés au quartier des rues Kerlerec et Clairborne avec les officiers ci-après, à la séance d'hier soir :

A. V. Flotte, président.
A. Bourgeois, 1er vice-président.
N. V. Vinet, 2nd vice-président.
L. M. Roubion, secrétaire.
F. Latil, Sr., trésorier.
Jules Lafleur, marshal.
W. Vinet, caporal.
V. Flotte, 1er lieutenant.
M. Pitard, 2nd lieutenant.
H. Shomberg, 3e lieutenant.
160 membres ont signé la liste.—Assemblée tous les mardi soir.

Mortalité.

Carrie Smith est une pauvre fille abandonnée, qui, n'ayant pas le courage d'affronter le rude labeur de la vie, fait le rêve au vice mais songer que cette triste existence lui deviendrait bientôt à charge. Elle n'a pas tardé, en effet, à éprouver un profond dégoût de la vie ignominieuse qu'elle menait et elle a voulu y mettre fin, lundi dernier, en se précipitant dans le vieux Bassin après avoir absorbé un grand verre de whisky pour se donner du cœur. Un agent de police, M. Jackson, la sauvait heureusement du danger, soupçonnant à son agitation l'acte de désespoir qu'elle méditait, et est arrivé à temps pour la sauver. La malheureuse Carrie a été conduite à la quatrième station de police.

Une nouvelle victime.

Mlle Kate Fitzhenry a été, on le sait, grièvement blessée dimanche soir, par l'explosion d'une lampe à l'huile de charbon. Elle est morte, hier, mardi, à 4 heures trente-six heures d'horribles souffrances. La pauvre enfant n'avait que dix-neuf ans.

Tentative de vol avec effraction.

Hier, vers deux heures du matin, M. Sleary, demeurant rue Religieuse, No 125, entendit du bruit dans la chambre de ses enfants. C'était un voleur qui s'y était introduit par effraction, et qui, se voyant découvert, se hâta de prendre la poudre d'escampette. M. Sleary courut après, et la police accourut, mais il était trop tard; l'audacieux filou avait disparu.

Arrestation du collecteur de St-Jacques.

L'un des deux collecteurs de taxes de St-Jacques, M. Benj. F. Yates, a été arrêté par Mr Jarnel, député-shérif et conduit à la Nouvelle-Orléans pour répondre à une accusation de fraude. Il était accompagné de M. Morris Marks, ayocat de district. Le prisonnier et son escorte sont arrivés par le Golden Rule. M. Yates est beau-frère des fameux Hennaker. Il y a du bruit à propos de cette arrestation.

Mortalité.

Nous avons sous les yeux le bulletin de la mortalité à la Nouvelle-Orléans pendant la semaine qui a expiré dimanche dernier. Le total des décès est de 105, dont 66 blancs, 19 noirs et 19 hommes de couleur. La maladie qui a fait le plus de ravages (19) est la phthisie. C'est le Bureau de Santé qui rédige, on le sait, le Bulletin hebdomadaire de la mortalité. Il ne signale pas un seul cas de fièvre jaune. La Nile-Orléans est certainement à cette heure une des villes les plus saines de l'Union.

Accident fatal.

Hier soir, à neuf heures et demie, lorsque le train des chars dumies de la rue du Canal se trouvait en face de la rue Johnson, un jeune homme de couleur nommé George M'Quade, sautant d'un char à l'autre, est tombé sous les roues et a été broyé.

Différend entre deux jeunes gens.

Hier soir à 8 heures, un différend s'est élevé entre James Starner et Geo. Lawless, au sujet d'une fille. Starner, tirant un pistolet, a fait feu sur Lawless et lui a logé une balle au bras droit. Cette affaire a eu lieu à l'encoignure des rues Elmire et Chartres. Pas d'arrestation.

TEMPÉRATURE—29 août 1876
Thermomètre de O. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 du matin	80	27
Midi	92	33
3 P. M.	97	36
6 P. M.	90	32

—Dans un journal de Paris, le baron Grimm édite cette amusante historiette :

Les subventions théâtrales ont réussi, et savez-vous qui les a fait réussir? les bons républicains.

—C'est nous qui gouvernons, me disait l'un d'eux, homme fort spirituel (j'ai nommé Robert Mitchell.) Nous comme la vraie majorité, et nous faisons à la Chambre tout ce que nous voulons.

—Expliquez-vous, dis-je à Mitchell en flairant un pendant.

—Nous avons remarqué, et vous avez dû remarquer vous-même qu'il suffit que nous demandions quelque chose pour qu'aussitôt on nous le refuse.

—Absolument vrai.

—En revanche, dès que nous critiquons un projet, la gauche s'empresse de l'adopter.

—Entièrement juste.

—Eh bien! notre tactique est bien simple, et nous venons de l'employer sur le budget des Beaux-Arts. Nous [illegible] à Carvalho au théâtre national de l'Opéra-Comique. Hier encore, [illegible] Carvalho, [illegible] Que avons-nous fait? Nous avons [illegible] pour l'un [illegible] à la tribune, M. Antoine, qui a demandé la suppression de la subvention. La gauche va immédiatement voter.

TRAVAIL! TRAVAIL!!—La SOCIÉTÉ CLOTURE MARCHANDE, No. 124 rue d'Orléans, est en pleine exécution et peut maintenant donner de l'ouvrage à quelques bons ouvriers en pantoufles.

Collège Commercial de Bellevue, rue Carondelet, cinquième de jour et de nuit pendant toute l'année.

MÉNAGES RÉPUBLICAINS.—L'ami Gambetta correspondant à Paris communique la dépêche suivante :

"Le ministre des affaires étrangères a l'honneur de prévenir le public qu'il a été informé que des agents turcs ont reçu, d'ordre du gouvernement, la mission spéciale de tuer les villages serbes; il venait même jusqu'à prétendre que les détachements auxiliaires ottomans ne sont pas assez nombreux pour remplir de pillards qu'ils portent jusque sur le champ de bataille dans de telles conditions, les massacres dont on les accuse leur attribuer. Cette double allégation, aussi absurde qu'invraisemblable, doit être démentie.

"Si quelques villages serbes ont été atteints par le feu, ce n'est que par suite d'incidents explicables par l'ardeur des combats; tandis que, depuis le commencement des hostilités, soixante villages situés sur le territoire ottoman ont été brûlés par des chrétiens aussi bien que par des musulmans, ont été livrés aux flammes par les Serbes."

On lit dans le *Courrier de France* :

"Notre correspondant particulier de Vienne nous adresse les détailles suivantes :

"Vienne, 12 août, midi.

"Un massacre de chrétiens a eu lieu à Pirot, les 10, 11, 12 et 13 juillet, et les 2, 4 août.

"Le nombre des victimes est très élevé.

"Mon correspondant l'évalue à 2,000.

"Les massacres de Mustan et des villages du bord de la Morava continuent.

"Des bandes de Tatares, lancées sur les

—VALEURS VOLÉES PAR LES BAVAROIS PENDANT LA GUERRE; RESTITUABILITÉ DES 3 SIXIÈMES QUI ONT ÉMIGRÉ DES VALEURS EN ALLEMAGNE.—En 1870, au moment où les armées allemandes approchaient de Paris, Mme Maréchal, propriétaire à Fontenay-aux-Roses, avait pour plus de 100,000 francs de valeurs de bourse chez elle, a fait ce qu'eut fait bien des personnes dans sa situation; elle a cru pour d'être volée, elle cherchait une bonne cachette pour y dissimuler ses [illegible] elle a cru en trouver une et elle a caché son trésor.

Malheureusement pour elle, le siège de Paris a donné des lumières aux Allemands; ils ont passé aux cachettes et en ont appliqué à les découvrir, et comme bientôt leurs [illegible] étaient tombées de ce côté, ils y sont arrivés.

Mme Maréchal a donc été dévalisée par les Bavarois, qui lui ont volé plus de 600,000 francs de titres de toutes sortes. Dans la moitié dérobée elle portait [illegible] aujourd'hui.

Aussitôt qu'elle l'a pu, Mme Maréchal a fait les opérations nécessaires au Trésor, aux sociétés de crédit et aux diverses sociétés financières dont elle était actionnaire, obligataire ou créancière à [illegible] entre autres, et entre les mains du syndic des agents de change près la Bourse de Paris, où viennent aboutir toutes les valeurs du monde.

Mais elle n'a pu arriver à remettre d'autres valeurs qui avaient été [illegible] entre les mains de MM. Erlanger et Cie. Ceux-ci, pour éviter la saisie, avaient pris bonne précaution et étaient amenés que leurs titres étaient mensongés, les avaient renvoyés en Allemagne ainsi que d'autres titres frappés d'opposition.

Le tribunal admet la responsabilité de la maison Erlanger.

Devant la cour, la maison Erlanger fait plaider que son correspondant d'Allemagne, un sieur Mattenstock, lui avait écrit :

"Veuillez vous assurer si les titres sont en règle, dans le cas où ils ne le seraient pas, ne les retourner de suite."

M. l'avocat général Chopin d'Arpentville s'est attaché à établir que les intentions de la conscience auraient dû engager MM. Erlanger et Cie dans une toute autre voie que celle qu'ils avaient suivie et qu'il y avait lieu de confirmer le jugement qui avait fait jonction de leurs procédés.

Conformément à ces conclusions, la cour, adoptant les motifs des premiers juges, a confirmé leur décision.

ABD-EL-HAMID.—Les journaux anglais affirment tous que le sultan Mourad est près de sa fin, mais qu'il n'a pu abdiquer, parce que cet acte surprise une faiblesse de volonté qu'il n'a plus. On sait que son frère Abd-el-Hamid doit lui succéder.

L'*Opinione nazionale* donne quelques notes intéressantes sur ce prince.

Abd-el-Hamid Efendi est né le 22 septembre 1842. Il a donc aujourd'hui trente-quatre ans. Parmi les enfants d'Abd-el-Medjid, il avait pour [illegible] dans [illegible] le sultan Mourad, et [illegible] Méhémet, le premier [illegible] Rizza Pacha, maréchal du palais, le second à Edhem-Pacha, qu'il ne faut pas confondre avec l'ambassadeur de Turquie à Berlin. La mère d'Hamid, femme charmante, mourut jeune, et Abd-el-Hamid fut adopté par la seconde femme de son père, la sultane Cadine, qui passe pour sa mère aujourd'hui.

La tendresse d'Abd-el-Hamid a été folle et joyeuse; il a été élevé de bonne heure à la contrainte du harem. Cette vie de plaisir laisse peu de temps à la réflexion et à l'étude. Sans doute, l'on donne aux princes livres professeurs, mais malgré le concours de beaucoup de spécialistes, le prince Abd-el-Hamid ne paraît guère avoir appris autre chose qu'à lire et écrire l'arabe et le turc.

En 1867, cependant, le sultan Abd-el-Aziz a l'emmena avec Mourad à Paris, à l'occasion de l'exposition universelle. Ce voyage ouvrit l'esprit du jeune prince et lui apprit quelques mots de français, dont il agrémente quelquefois son langage. Il rapporte pour sa bibliothèque une grammaire et un dictionnaire français.

Ses connaissances géographiques et politiques ne dépassent guère celles qu'il a pu acquérir à cette époque; mais il paraît avoir étudié avec assez de soin l'Orient; car on trouve dans ses [illegible] d'été un assez grand nombre de cartes sur lesquelles il cherchait à [illegible] dans les moments d'étude. Hamid a du goût pour les costumes européens à l'exception de l'habit. On pourrait, à [illegible] le prendre pour un habitant de Paris ou de Londres.

A un point de vue des [illegible] il paraît n'être ni buveur ni prodigue; nous remarquerons cependant qu'on est à dit tout autant de Mourad; peut-être seulement ont venues les révélations notamment ce qui concerne son goût pour le vin de Champagne. Représenté cependant le panégyrique d'Abd-el-Hamid.

Il se plaît à n'avoir qu'une sultane favorite et il mène avec elle une existence paisible et retirée.

Sans doute, il possède par dessus le marché son serail de belles et nombreuses odalisques, mais en homme sagé, et l'état parfait de son [illegible] prouve clairement qu'il n'en a jamais abusé. Son visage est maigre, sa taille accentuée, son air très [illegible] prononcé, sa barbe noire, ses grands yeux noirs, lui donnent un énergique aspect.

De corpulence moyenne, plutôt petit que grand (à peu près 5 pieds 4 pouces), il adore les animaux, les chasses, les chevaux, les jeux de corps, les belles armes. Tout ce qui est nouveau et moderne l'intéresse vivement, et, bien qu'en fond très [illegible] il ne recule pas devant quelques dépenses pour se procurer ce qui lui plaît.

Dans ces derniers temps, les [illegible] ont subi les mêmes violentes [illegible] les traitements de son [illegible] jusqu'alors, il recevait pour apanage environ quinze cents livres [illegible] mois.

Bien que le Trésor soit en retard de neuf mois, en ce qui le concerne, il a payé régulièrement ses serviteurs. Il ne doit rien à son banquier.

Il a de sa favorite deux enfants; un garçon de six ans, une fillette de trois; il vivait avec eux à la française, mangeant à la même table comme un bon père de famille. Mais la politique n'est [illegible] ces façons d'agir, qui n'étaient pas du goût de plusieurs grands personnages.

—Deux députés regrettaient [illegible] Paris, après la dernière séance; un membre de la droite et un centre de la gauche qui s'est fait défenseur pendant les débats sur le budget.

—J'ai observé, disait d'un air narquois le gauchet, que vous n'avez pas [illegible] pendant tout le cours de la discussion.

—C'est que vous êtes distrait, répondit froidement l'honorable député de la droite, car j'ai bâillé toutes les fois que vous avez pris la parole.

—37—

Une loi en [illegible] par l'expérience. Parmi les [illegible] pratiques qu'on [illegible] France, il n'y en a pas une de plus [illegible] pour la population [illegible] de la [illegible] tant [illegible] ce qui est : le [illegible] résumé d'une manière [illegible] [illegible] d'un système [illegible] du corps [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible]